



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 21 - Centre International de Séjour - Reconduction du cadre contractuel - Travaux d'amélioration de l'espace restauration - Demandes de subventions

Centre International de Séjour
Reconduction du cadre contractuel
Travaux d'amélioration de l'espace restauration
Demandes de subventions

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	18/12/2018	Favorable unanime (1 abstention)

L'association du Centre International de Séjour est locataire, via une convention d'autorisation d'occupation temporaire, d'un ensemble immobilier propriété de la Ville de Besançon au 3 avenue des Montboucons. L'association assure l'hébergement et la restauration des groupes sur ce site. C'est notamment le cas de clubs sportifs, qui pour l'organisation de leurs compétitions, utilisent les services du CIS. Pour cette activité, l'association bénéficie également d'une convention d'objectifs et de moyens fixant notamment le soutien financier de la Ville à l'association.

Depuis 2013 et la mise en place d'un nouveau cadre contractuel, la Ville de Besançon suit de manière plus précise l'activité de l'association qui a du mal à être équilibrée financièrement au regard des publics accueillis et des offres privées proposées en matière d'hébergement et de restauration collective sur le territoire.

En 2017, le résultat s'est établi à l'équilibre grâce à un effort de la Ville de Besançon sur le montant du loyer ramené à 43 908 €. En 2018, le résultat devrait être en léger excédent, avec un maintien de cette disposition temporaire sur le montant du loyer et de nouvelles recettes stabilisées grâce à l'accueil de Mineurs non Accompagnés, dispositif coordonné par le Département du Doubs.

En 2019, la situation devrait continuer à s'améliorer, grâce à deux phénomènes conjugués : la poursuite de l'accueil des mineurs non accompagnés et l'installation du CREPS Bourgogne-Franche-Comté dans la Maison Régionale des Sports, à proximité immédiate du CIS. Cet établissement public interviendra sur le territoire à travers deux axes qui devraient progressivement générer du chiffre d'affaire pour le CIS :

- le développement de nouvelles formations dans les métiers du sport, en complémentarité des formations déjà proposées par les organismes présents sur le territoire (Profession Sport 25, Ligue Bourgogne-Franche-Comté, Maisons Familiales et Rurales),
- le développement du suivi des athlètes de haut niveau inscrits dans les pôles sportifs situés sur la Ville.

Ces deux pistes devraient avoir des retombées en matière de location de salles, hébergement et/ou restauration (stagiaires, sportifs).

Sur ce dernier point, il est à souligner la vétusté des installations de la salle de restauration et la non-conformité sanitaire de la zone de préparation des repas qui ne respecte pas la «marche en avant» des produits. Aussi, la Ville de Besançon propose d'engager une réhabilitation de cet espace afin d'effectuer la mise en conformité et améliorer les conditions d'accueil des clients du CIS.

Le programme consisterait en une amélioration de l'isolation thermique et acoustique de la salle ainsi qu'un rafraîchissement esthétique de celle-ci. Concernant la partie préparation des repas, une ouverture serait créée depuis l'entrée vers la réserve afin de livrer les produits frais. Le montant total des travaux est estimé à ce stade à 300 K€ TTC, soit 250 K€ HT.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'auprès d'autres partenaires potentiels.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat :	150 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	50 000 €
- Ville de Besançon	50 000 €
- Total HT	250 000 €
- TVA à la charge de la Ville	50 000 €
- Total TTC	300 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Compte tenu à la fois de ces travaux qui amélioreront le patrimoine mis à disposition de l'association, et de la meilleure santé financière de l'association, il est proposé que la Ville poursuive son soutien au CIS en prolongeant à nouveau ce cadre contractuel pour deux années, jusqu'au 31/12/2020.

Ainsi, il est proposé :

- de fixer le tarif de location annuel à 60 000 € à titre transitoire dans l'attente d'un rétablissement à son niveau initial,
- d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 114 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.40/6574/0017008 CS 20300. Le versement de la subvention est conditionné au respect par le CIS de ses engagements contractuels, en matière de présentation de documents, notamment financiers. Le versement interviendra en deux échéances selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.

M. FOUSSERET et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens,
- de confirmer, au titre des années 2019 et 2020, l'attribution au CIS de la subvention annuelle de 114 000 €,
- de fixer le montant de la redevance annuelle pour les locaux mis à disposition à 60 000 €, à titre transitoire dans l'attente d'un rétablissement à son niveau initial,
- d'autoriser le projet d'investissement de réhabilitation de la salle de restauration,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 2



Reçu le 28 JAN. 2019

Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe:

Danielle DARD.